A Romainville, 3 bâtiments pour les 3 DNS !

Le 18 janvier 2023, les directions de la DVNI, de la DNEF et de la DGE organisent une réunion avec les OS respectives de chaque direction pour présenter le projet de déménagement sur le site de Romainville.

A bientôt un an de l'échéance nous disposons de peu d'informations.

Les dernières informations étaient les suivantes :

- Le bâtiment sera en forme de H, les 2 immeubles auront 8 étages se rétrécissant dans les étages supérieurs. Des passerelles permettront de relier les bâtiments.
- L'organisation en flex office ou en open space est écartée pour le moment. La norme serait des bureaux de 4 agents et des bureaux individuels pour les chefs de service.
- La place des archives est un sujet important sur l'occupation des espaces.
- Le parking comportera 98 places pour les 3 directions et la cantine pourra accueillir 1500 personnes.
- Les salles de réunion, de formation et de la bibliothèque seront mises à la disposition pour les trois directions
- Les directions ont demandé l'intervention d'un cabinet spécialisé en aménagement de l'espace de travail

D'ores et déjà, nous savons que le nombre de M^2 par agent sera en diminution par rapport à la situation actuelle.

Actuellement, les trois directions occupent trois immeubles pour une surface totale de 24 761 M^2.
Le projet prévoit la mise à disposition de seulement deux immeubles pour trois directions pour une surface totale de seulement 20 374 m^2 (21 725m^2 - 1 351 m^2 dévolus au restaurant administratif). Pour les trois directions, le nombre d'agents qui pourront être présents sur les sites est de 750 agents auxquels nous devrons rajouter plus 10 agents rattachés à l'Action sociale de Seine Saint Denis actuellement située à Pantin, qui déménagent également sur le nouveau site.

Par conséquent, nous perdons 4 000 m² et des places de parking. Cette situation va entraîner une dégradation des conditions de travail.

Par ailleurs au 01/01/2023, les trois Directions, DVNI, DGE et DNEF, vont connaître une augmentation de 20 agents.

Pour résumer, nous risquons d'être à l'étroit sur le nouveau site de Romainville. Ce mauvais calibrage est de l'entière responsabilité de la DG dans la mesure où sur le nouveau site. Il y aura 4 bâtiments mais seulement 2 sont destinés aux directions alors qu'il aurait été possible d'en accorder 3.

En réalité, derrière cette diminution des M² par agent, il s'agit encore des effets de la politique de la DGFIP qui vise à réduire la surface des bureaux en considérant que la règle de la mise en place du télétravail à grande échelle porte une quotité de télétravail à 50 % ou à 3 jours par semaine.

Le télétravail est une modalité de travail qui ne doit pas avoir pour conséquence une dégradation des conditions de travail en présentiel. En outre, certains agents ne peuvent ou ne veulent pas le pratiquer !

La CGT a toujours revendiqué la réversibilité du télétravail, pour raisons professionnelles (nécessité d'échanger en présentiel autour d'un dossier) ou personnelles (volonté de recréer ponctuellement du lien avec le collectif de travail). Cette approche d'austérité budgétaire du télétravail ne peut qu'empêcher cette réversibilité en condamnant les agents à une organisation extrêmement rigide et définitive de leurs conditions de travail.

Les sections de la CGT FIP de la DVNI, de la DNEF et de la DGE ne cautionneront jamais une détérioration des conditions de travail des agents et le télétravail ne doit pas être subi mais choisi.

A Romainville, 3 bâtiments peuvent être attribués aux 3 DNS !

Les sections CGT FIP de la DVNI, de la DNEF et de la DGE.